

Liste des documents à fournir à l'appui d'un titre Talent mention « Créateur d'entreprise »

Article L421-16 du CESEDA

Cette liste vous est délivrée à titre indicatif. Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

Bon à savoir : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la [liste des traducteurs assermentés](#).

A l'étranger - Demande de Visa de Long Séjour valant Titre de Séjour (valable 12 mois)

- le [formulaire - France-Visas](#) de demande de visa de long séjour (CERFA n°14571*06) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- Formulaire [CERFA n°13473*01](#) mention « commerçant, artisan, industriel » complété ;
- Attestation de reconnaissance du caractère réel et sérieux du projet de création d'entreprise obtenue depuis la [plateforme dédiée](#) ;
- tous documents justifiant du financement (en ressources propres ou empruntées) du projet d'entreprise à hauteur de 30 000 € minimum ;
- diplôme au moins équivalent au grade de master, ou tout document justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans d'un niveau comparable ;
- des justificatifs de moyens suffisants d'existence avec des ressources correspondant au [SMIC](#) ;
- justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou affiliation au régime social des indépendants ;
- un extrait du casier judiciaire ou pièce équivalente du pays dont le demandeur est ressortissant (si vous résidez en France, un bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France) ;
- présentation sur papier libre du projet de création, du plan d'affaires et d'un budget prévisionnel pluriannuel ;
- toutes pièces justificatives relatives à la capacité du demandeur à exercer l'activité commerciale, industrielle ou artisanale envisagée ;
- Si l'activité est réglementée : preuve du respect des conditions réglementaires d'exercice de la profession (titre, diplôme, autorisation, certification,)

Mai 2026

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

- justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France.

➤ **En cas de création d'entreprise en nom propre**

- une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce, relative aux locaux affectés à l'activité ou une copie du contrat de domiciliation.

➤ **En cas de location-gérance en nom propre**

- une copie de la promesse ou du contrat de location-gérance ;
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers du précédent exploitant (datant de moins de trois mois) ;
- une copie du bail établi au nom du propriétaire du fonds.

➤ **En cas de création d'une société de droit français**

- une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
- une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social.

➤ **En cas de création d'une société de droit français, filiale d'une société étrangère**

- un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
- une copie des statuts de la personne morale de droit étranger ;
- une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
- une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social.

➤ **En cas de création d'un établissement d'une personne morale étrangère**

- un justificatif de nomination ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
- une copie des statuts de la personne morale de droit étranger.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

En France - Demande de carte de séjour Talent, mention Créateur d'entreprise

- Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou, à défaut, autres justificatifs dont au moins un revêtu d'une photographie permettant d'identifier le demandeur (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, certificat de nationalité, etc.) ;
- visa de long séjour, VLS-TS ou une carte de séjour en cours de validité ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois : facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), bail de location de moins de six mois, quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation ;
 - o en cas d'hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - o en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour.
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- si vous êtes marié et originaire d'un pays autorisant la polygamie : déclaration sur l'honneur de non-polygamie en France ;
- justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre ;
- attestation de reconnaissance du caractère réel et sérieux du projet de création d'entreprise qui doit être obtenue sur la [plateforme dédiée](#) ;
- tous documents justifiant du financement (en ressources propres ou empruntées) du projet d'entreprise à hauteur de 30 000 € minimum ;
- diplôme au moins équivalent au grade de master, ou tout document justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans d'un niveau comparable ;
- des justificatifs de moyens suffisants d'existence avec des ressources correspondant au [SMIC](#) ;
- justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou affiliation au régime social des indépendants ;
- Si l'activité est réglementée : preuves du respect des conditions réglementaires d'exercice de la profession (autorisation d'exercice, diplôme, titre, certification, ...)
- [le contrat d'engagement respectant les principes de la République](#).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.